

MAIRIE
DE
SALAISE SUR SANNE

ARRETE DU MAIRE

ARRETE DE POLICE DU MAIRE

N° 2/2021

Objet :

Arrêté portant interdiction
de jeux de ballons et
de balles sur une partie
de la place Elsa TRIOLET

Le Maire de la Commune de SALAISE SUR SANNE (Isère),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le Code pénal, notamment son article R 610-5 et R 623-2,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment l'article 1336-5,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L571-1 et suivants et R 571-1 et suivants ;

Considérant que les jeux de ballons et de balles aux abords des locaux des exploitants sont susceptibles de dégrader les vitrines des lieux exploités et les bâtiments communaux ;

Considérant que ces jeux répétés constituent des problèmes en matière de nuisances sonores ;

Considérant qu'il convient d'assurer la protection des personnes, des équipements publics, des équipements privés ;

Considérant les interventions effectuées par la Police Municipale ;

Considérant qu'il existe sur la commune de SALAISE-SUR-SANNE, un terrain libre d'accès pour jouer à la balle ou au ballon, notamment le Micro-site situé rue Avit Nicolas ;

ARRETE

Article 1 : Les jeux de ballons et de balles sont rigoureusement interdits sur une partie de la place Elsa TRIOLET. Voir plan annexé

Article 2 : Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal Administratif de VIENNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les conditions de délai.

Article 3 : La violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par le présent arrêté de Police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 1^{ère} classe

Fait à SALAISE-SUR-SANNE, le 8 janvier 2021

Le Maire,
Gilles VIAL



1 plan annexé

Envoyé en préfecture le 15/01/2021

Reçu en préfecture le 15/01/2021

Affiché le

SLOW

ID : 038-213804685-20210108-2021_02-AR

Rue Pierre Avit Nicolas

Zone interdite
aux jeux de balles
et de ballons
par arrêté
2-2021

Place Elsa Triolet

Place Elsa